

Directeur Général des Services

Monsieur Eric GALLIEN
Président de Compoeco
Le Gambetta
9 rue de l'Harmonie
65 000 TARBES

Nos réf : IGS-A0200/2022-09-130444

Objet : Marché Métropolitain

Monsieur le Président,

Le contexte économique et les événements internationaux se traduisent par une hausse des coûts de l'énergie et des matières premières qui impactent les prix de revient des produits ou services fournis par nos différents prestataires.

En qualité de titulaire du marché de fournitures de colonnes aériennes d'apport volontaire, vous avez sollicité la Métropole sur les pertes que vous subissiez dans l'exécution de ce marché.

Un cycle d'échanges a débuté le 10 mai 2022 avec la structure mise en place par la Métropole pour traiter ces sujets, piloté par l'Inspection Générale des Services de la Métropole accompagnée des Directions des Finances et de la Commande Publique.

Pour fonder le principe d'une aide financière, la Métropole retient la théorie de l'imprévision.

Suivant la jurisprudence du Conseil d'Etat « Une indemnité d'imprévision suppose un déficit d'exploitation qui soit la conséquence directe d'un événement imprévisible, indépendant de l'action du cocontractant et de l'administration et ayant entraîné un bouleversement de l'économie du contrat ».

L'arrêt du 21 octobre 2019 « société Alliance » du Conseil d'Etat se réfère à la notion de déficit d'exploitation et non pas celle de manque à gagner.

En l'espèce, la Métropole ne saurait indemniser une diminution de résultat par rapport au compte d'exploitation prévisionnel qui inclut la marge de l'entreprise.

L'aide de la Métropole ne peut conduire à prendre à sa charge, en l'occurrence par l'impôt, la perte de bénéfices privés.

Lors de la réunion du 7 septembre 2022, la Métropole a constaté une perte d'exploitation de 15 513€.

Comme cela vous a été indiqué, la Métropole propose de prendre à sa charge la moitié de cette perte soit 7 157 €.

Le principe du partage de l'effort, corollaire de l'absence de responsabilité de l'une ou l'autre des parties, permet à la Métropole confrontée, dans le contexte actuel, à des contraintes budgétaires majeures, de marquer son soutien à ses partenaires économiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dominin RAUSCHER